

SOMMAIRE.

EXTRAIT DES STATUTS REFONDUS POUR LE BAS CANADA.

Cap. 24.

	PAGES.
Division de l'Acte.....	3
PREMIERE PARTIE se rapportant principalement aux corporations municipales, à leur organisation, à leurs pouvoirs et à leurs fonctions.....	3
SECONDE PARTIE se rapportant principalement aux chemins, aux ponts et autres travaux publics et à la manière de les faire et de les entretenir.....	3,50
TROISIEME PARTIE se rapportant principalement aux cotisations des propriétés et au mode de les prélever	3,74
QUATRIEME PARTIE se rapportant principalement aux amendes, actions, appels, et comprenant diverses dispositions déclaratoires, temporaires et spéciales.	3,87

PREMIERE PARTIE.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES.

SECT.			
	ETENDUE DE L'ACTE		2
1.	L'acte ne s'appliquera pas à certains ouvrages, à moins qu'ils ne soient cédés aux municipalités		3
	2. Il s'y appliquera aussitôt après cette cession.....		3
2.	L'acte ne s'étendra pas à aucune cité, ville ou bourg incorporé.....		4
	2. L'acte s'appliquera à certaines localités spécialement érigées en municipalités		4

ABROGATION—EXCEPTIONS.

3.	Actes abrogés.....	4
----	--------------------	---

CITATION.

4.	Titre abrégé du présent acte	4
----	------------------------------------	---

INTERPRETATION.

5.	Clause interprétative.....	4
	2. Signification du terme "Paroisse"	4
3.	do "Township"	5
4.	do "Municipalité"	5
5.	do "Municipalité de comté"	5
6.	do "Municipalité locale"	5
7.	do "Conseil de comté"	5
8.	do "Conseil local"	5
9.	do "Officier principal"	5
10.	do "Conseiller de comté"	5
11.	do "Conseiller local"	5
12.	do "Propriétaire"	5
13.	do "Chemin"	6
14.	do "Pont public"	6
15.	do "Lot"	6
16.	do "Avis public"	6
17.	do "Avis spécial"	6
18.	do "District"	6
19.	do "Comté"	6